

Prise de position

Oui à la réforme

Pour Jörg Zulauf, président de la caisse de pensions Migros, le compromis garantissant la prévoyance vieillesse est raisonnable. C'est qu'il faut prendre le plus rapidement possible des mesures judicieuses visant à stabiliser le niveau des rentes.

Texte: Jörg Zulauf



Responsable des finances à Migros, Jörg Zulauf est président de la caisse de pensions Migros.

Avec les trois piliers, la Suisse dispose à mon avis du meilleur système de retraites en Europe: à l'AVS/AI (financée selon le principe de la répartition) s'ajoutent la caisse de pension de l'entreprise (financée par l'employeur et l'employé selon le principe de la capitalisation) et l'épargne

personnelle déductible des impôts. Il convient de conserver ce modèle, même si certains essaient régulièrement de fusionner les missions de ces trois secteurs et de redéfinir leur poids respectif. En effet, la séparation des tâches attribuées aux trois piliers demeure la seule approche garante de succès.

En outre, chaque pilier doit être financé de façon raisonnable. L'évolution démographique, l'augmentation de l'espérance de vie et la faiblesse persistante des taux d'intérêt doivent nous pousser à adapter la prévoyance vieillesse afin de garantir sa pérennité.

Un compromis raisonnable

Dans notre système, qui dit réforme dit forcément compromis. Il est important que tous les partenaires sociaux reconnaissent la nécessité de réformer et soient ouverts à des solutions raisonnables. Pour moi, croire à une avancée décisive qui assurerait la continuité des trois piliers pour des décennies et serait plébiscitée par le peuple est aussi naïf que de penser qu'il existe une solution miracle. La Suisse (tout comme Migros d'ailleurs) évolue progressivement, franchissant une étape après l'autre.

Aussi suis-je favorable au projet soumis à votation, bien qu'il contienne des éléments dont on peut questionner la nécessité ou la pertinence, comme l'augmentation uniforme de 70 francs des rentes AVS pour les nouveaux retraités et le très long délai (vingt ans) pour la génération de transition. Ce qui est déterminant, ce sont les mesures indispensables et judicieuses, telles que l'harmonisation de l'âge de référence, la flexibilisation du départ à la retraite dans l'AVS et l'amélioration de la protection LPP pour les revenus modestes.

La légère augmentation de la TVA au profit de l'AVS en deux étapes de 0,3% chacune ainsi que l'abaissement du taux de conversion minimal LPP de 6,8 à 6% pour un niveau de prestations inchangé sont à mes yeux des mesures essentielles et justes.

Nous devons bien sûr être conscients qu'il nous faudra discuter d'adaptations supplémentaires dans une dizaine d'années, la présente réforme ne garantissant la stabilité financière de la prévoyance vieillesse que jusqu'en 2030. Il n'en reste pas moins que nous devons agir dès maintenant. Saisissons donc l'occasion de mettre en œuvre ces premières mesures pertinentes. **MM**